

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/04

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 25 février 2026	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, MUNCH Armelle
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 17	
Votes Pour : 17	Procurations : BOUCLIER Florence à MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel à Nathalie CLEMENT
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusés : Pascal CLEMENT

Absents : DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Aménagements de la place de la poste – choix d'une esquisse

Le cabinet Ingepro, en lien avec la société Equinoxe (paysagiste concepteur), Maître d'œuvre, a réalisé deux esquisses d'aménagements de la place de la poste qui ont été présentées au conseil municipal.

Vu :

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

le Code de la commande publique ;

la délibération n°2025-62 en date du 15/12/2025 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Ingepro ;

le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 12/01/2026;

la présentation des esquisses (ESQ) effectuée par le maître d'œuvre ;

Considérant que :

*La Place de la Poste constitue un espace central stratégique pour la vie économique et sociale de la commune ;

*Son aménagement vise à améliorer la qualité du cadre de vie, la sécurité des usagers et l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;

*Le projet prévoit notamment :

- La requalification des espaces publics ;
- La sécurisation des circulations piétonnes ;
- La végétalisation et l'installation de mobilier urbain ;
- La réorganisation du stationnement ;
- L'installation de nouveaux sanitaires

D2026/7



Les esquisses présentées répondent aux objectifs fixés par la commune.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-DE VALIDER l'esquisse n°2 du projet d'aménagement de la Place de la Poste telle que présentée par le maître d'œuvre ci-dessous annexée.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre vers la phase d'avant-projet (AVP).

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 10/3/2026
Acte publié sur le site internet le 12/3/2026
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

A blue ink signature, likely belonging to the secretary of the meeting, written in a stylized cursive script.

D2026/8

CL

ANNEXE 1



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 071-217101336-20260309-D2026_04-DE